Archives parlementaires

Discours de la section de Popincourt et ses autorités constituées (Paris) qui rend hommage aux glorieux travaux de la Convention, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours de la section de Popincourt et ses autorités constituées (Paris) qui rend hommage aux glorieux travaux de la Convention, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 661;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24689_t1_0661_0000_3

Fichier pdf généré le 21/07/2021

immolés aujourd'hui, si les rebelles avoient pu triompher; Témoin ce brave Commandant de notre force armée qu'un décret bienfaisant vient d'arracher de leurs mains paricides ! Par des hommes qui périront les armes à la main plutôt que de courber leurs têtes sous le joug d'aucun despotisme.

AUZOLLES *(présid.)*.

m

[s.d.] (1).

Représentants du peuple

Les citoyens Patriotes de la section des Sans-Culottes sont venus en masse, lorsque vous étiez menacés, pour vous faire un rempart de leurs corps; aujourd'hui la section entière, après s'être purgée des traitres qu'elle pouvoit renfermer, vient également en masse se féliciter avec vous sur la victoire remportée sur nos ennemis communs. Ces ennemis étoient d'autant plus dangereux, d'autant plus difficiles à vaincre, que, pour mieux séduire les vrais républiquains, qui n'aiment que la vertu, ils en avoient affecté le langage, en avoient prêché la morale et, à l'aide du masque du patriotisme, dont ils s'étoient couverts, ils étoient parvenus à se faire croire les véritables amis de la république qu'ils vouloient anéantir. ces monstres, nous en frémissons de rage, nous qui avons eu le malheur de les voir de plus près et d'en voir un des chefs sortir de notre sein, ces monstres vouloient faire déchirer le sein de la patrie par les mains de ses enfants les plus chers et les plus attachés; ils vouloient nous faire perdre la république en nous faisant jurer de la sauver; mais le masque de l'imposture est tombé, et le spectre hideux du crime seul est resté : frappés d'horreur à son aspect les patriotes l'ont laissé abandonné à lui-même et à quelques restes infâmes de ses vils suppôts, et se sont ralliés autour de vous pour vous garantir de leurs derniers coups; la vertu a triomphé, le crime est abbatu et terrassé; Rendons grâces à l'éternel, jurons haine implacable au crime, amour inviolable à la Vertu et crions tous ensemble : vive la republique une et indivisible, vive la convention (2).

n

[12 Therm. II] (3).

Représentants du Peuple,

La Section de Popincourt et Ses autorités constituées viennent rendre hommage à vos glorieux travaux; Par votre courage, votre énergie, vous avés encore une fois sauvé la patrie des dangers imminens qui la menaçoient. Vous avés purgé la République d'un nouveau tyran; ses complices ne souillent plus la terre de la liberté; le reste impur de ses esclaves va tomber sous le glaive de la loi. Vous avés juré de vaincre ou de périr. Toujours fidèles à vos serments, Législateurs, vous avez encore donné une preuve immortelle dans les journées des 9 et 10 Thermidor. Vous êtes dignes de toute la confiance du peuple; Vous êtes dignes de vous-mêmes. La nation reconnoissante admire votre ouvrage; Continuez, Représentants, vous avez bien mérité du genre humain.

Vous avez fait votre devoir; celui de la section de Popincourt est de vous jurer de nouveau qu'elle partagera toujours vos dangers. non, la Représentation nationale ne sera jamais avilie; Jamais il ne lui sera porté aucune atteinte, les remparts pour la défendre sont les corps des Sans-Culottes; Vous le savez, Législateurs, ce nom fait trembler les oppresseurs du monde; ne craignez pas de les fatiguer; ils ne veulent se reposer que quand la République aura triomphé de ses ennemis.

Représentants, avant de quitter cette enceinte, la section de paris vient renouveller en masse le serment, qu'elle a prêté à votre barre dans la nuit du 9 au 10 Thermidor, de défendre et protéger en toute occasion la Représentation nationale, de vaincre ou mourir pour la liberté et la République une et indivisible.

GUIBERT *(Comm^re Civil)*, VERON *(Comm^re Civil)*, ADAN *(Comm^re)*, DURU *(Comm^re Civil)*, PERROT, SUCHET *(secrét.)*, LE COUSTÉ *(Comm^re Civil)*, ARMAND *(Comm^re Civil)*, DANIEL *(du C. révol)*, VAILLANT *(Secrét. Greffier)*, CHARPENTIER, MORINGLANE.

Les membres du C. Révol. de la ditte section[:]

BOYSE *(Comm^re)*, HENRIET *(Comm^re)*, f. SCHWERDFEGER *(Présid.)*, DERMAGOT *(Comm^re)*, DUMONT *(Comm^re)*, DUQUAINE *(Secrét.)*, CRETÉ *(Comm^re)*, PIEL *(Comm^re)*, GAULOU *(Comm^re)*, LHERRTUR *(Comm^re des secours milit.)*, COURTOIS *(Comm^re)*, DUBÉEZ, J. p^re. SALUD, LEUDES, PEREY, TETARD, J. B. FAURE, j^ph. M.^rie SALUT, FERRIER fils, TOURASSE, Benoist DUBON, LE COUSTÉ fils, DULER, LOUVEL, ROBILLIARD, REINDLEE fils, MOLUSSON, BROIZE, MAILLIARD, GUIOT, NARD, DUBERT, DUMENS, CRAPPIER, FOLLET *(Comm^re de Bienfaisance)*, PREVOST, DELOUCHE, DAULLÉ, VERDURE, BOURDON (« ne reconnais que La Convention »), THIBAULT *(Cap^e.)*, G. BARNET.

o

[s.d.] (1).

Représentans du Peuple,

Les citoyens de la Section poissonnière ont partagé vos dangers dans la nuit du 9 au 10 Thermidor. Ils seroient morts sans regret pour votre défense, certains de laisser après eux une mémoire honorable. Ils viennent aujourd'hui partager votre satisfaction, vous féliciter sur votre triomphe, mêler leurs applaudissemens aux applaudissemens d'un peuple immense qui bénit votre courage, et votre inébranlable fermeté.

(1) C 314, pl. 1258, p. 27. Mention dans *F.S.P.*, n° 391; *M.U.*, XLII, 220; *J. Sablier*, n° 1470.

(2) Extraits des délibérations de l'assemblée primaire de la section des sans-culottes du 12 therm. II. Lecture faite de l'adresse cy dessus l'assemblée en a adopté la rédaction à l'unanimité. Délivré par extrait conforme COCHET *(secrét.)*, DURIEU *(présid. par interim)*.

(3) C 314, pl. 1258, p. 29. Mention dans *F.S.P.*, n° 391; *M.U.*, XLII, 220; *J. Sablier*, n° 1470.

(1) C 314, pl. 1258, p. 30; *B^in*, 14 therm; Mention in *F.S.P.*, n° 391; *J. Fr.*, n° 675.

Persée creative commons